

**COMMUNES DE HOUDAN ET DE GOUSSAINVILLE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**REALISATION D'UNE BRETELLE DE SORTIE DE LA RN 12  
VERS LA RD 912 ET D'UN GIRATOIRE**

Il sera procédé, sur le territoire des communes de Houdan (78) et de Goussainville (28), à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une bretelle de sortie de la RN 12 vers la RD 912 et d'un giratoire
- l'autorisation de création d'un nouveau point d'accès sur une route express en service
- le classement-déclassement des voies

**Durée de l'enquête** : 30 jours, **du 19 novembre au 18 décembre 2015 inclus.**

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

**Commissaires enquêteurs** :

Titulaire : M. Alain Ruby, ingénieur des arts et manufactures en retraite

Suppléant : M. Thierry Noël, fondateur et gérant d'une EURL

**Lieux de l'enquête** :

Préfecture des Yvelines – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Mairie de Houdan

Mairie de Goussainville

**Dépôt des dossiers d'enquête** :

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr))

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur la réalisation projetée pourront être soit consignées directement sur les registres d'enquête, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié à la préfecture des Yvelines, désignée comme siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent les :

Commune de Houdan :

le mardi 24 novembre 2015 de 17 h à 20 h

le mardi 8 décembre 2015 de 17 h à 20 h

le vendredi 18 décembre de 15 h à 17 h 30

Commune de Goussainville :

le samedi 5 décembre 2015 de 9 h à 12 h -

Le conseil départemental des Yvelines est maître d'ouvrage du projet.

La direction des routes et des transports - Tel : 01 39 07 77 12 est habilitée à communiquer les informations sur la consistance et le contenu du projet.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la préfecture d'Eure-et-Loir, à la mairie de Houdan et à la mairie de Goussainville, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet des deux préfectures ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr) et [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr))

Le préfet des Yvelines et le préfet d'Eure-et-Loir apprécieront ensuite l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté interpréfectoral.

Le classement-déclassement des voies sera prononcé par délibération du conseil municipal de la commune de Houdan, pour les voies communales, et par délibération du conseil départemental des Yvelines pour les voies départementales. L'autorisation de création d'un nouveau point d'accès sur une route express en service sera prononcée par arrêté préfectoral